

SIMONS Joseph

(1837 - 1911)

Diekirch

Addendum

Press reports

1877

L'indépendance luxembourgeoise, 11 January 1877, page 2

Les journaux messins nous annoncent que M. Joseph Simons, ingénieur, s'est porté candidat, dans l'arrondissement de Thionville, pour la députation au Reichstag

Dans une réunion électorale qui a eu lieu à Bouzonville, le 2 janvier, N. Salmon de Freistroff a combattu la candidature de M. Simons, auquel il reproche d'être étranger, bien qu'il se soit fait naturaliser Alsacien- Lorrain, de n'être guère catholique et de ne pas présenter, étant donnée sa position, des garanties sérieuses d'indépendance.

Tout cela ne nous regarde pas, et nous ne citons le fait que pour mettre nos lecteurs à même de comprendre la lettre suivante, adressée à la Gazette officielle de Metz:

Je suis né dans le grand-duché de Luxembourg, et je regrette d'être devenu Alsacien- Lorrain, parce que l'accueil qu'on a fait à Thionville, à Boulay et à Bouzonville, à la candidature de M. l'ingénieur Simons est vraiment scandaleux. Oui, monsieur, scandaleux, parce qu'il prouve autant d'ingratitude que de manque de tact et de bon sens. Ceux qui nous repoussent, parce que nous sommes nés Luxembourgeois, ne sont-ils pas nés eux-mêmes Français, et n'ont-ils pas opté comme nous-mêmes pour la nationalité allemande? Nous sommes donc Allemands au même chef et avons les mêmes droits, étant les uns comme les autres électeurs et éligibles.

Mais nos titres à l'égalité pour le Reichstag ne sont plus les mêmes. Nous autres Luxembourgeois savons mieux l'allemand que les Lorrains, quand ils le savent.

C'est pourquoi M. Simons aurait dû, selon moi, être préféré à M. Abel qui est aussi incapable de parler que d'écrire une seule langue dont il est aujourd'hui permis de se servir à Berlin, au Reichstag s'entend.

M. Simons, qui aime sans doute autant que moi-même son pays d'adoption, lequel a été autrefois en partie Luxembourgeois et l'est encore dans ses mœurs, ses allures et son aspect, aurait pu faire connaître à l'Allemagne nos besoins moraux et matériels et plaider en notre faveur. Que fera M. Abel à sa place? Rien. Il a été l'homme de la protestation en restant chez lui. Comment jouera-t-il maintenant l'homme d'action? Je serais bien curieux de le savoir et j'espère vivre pour le voir.

Mais la conséquence de cette triste campagne électorale n'en sera pas moins celle-ci:

Les allemands immigrés, comme nous autres Luxembourgeois, voyant à quel point les vieux Lorrains sont inhospitaliers et illogiques, ne se mêleront plus de rien, laisseront aller les affaires de mal en pis et n'auront qu'une chose en vue, c'est de s'arranger de façon à ne pas partager la raine complète de gens qui ne veulent rien voir, rien entendre et surtout rien comprendre.

M. Joseph Simons a été dans le droit de poser sa candidature, mais les électeurs ont aussi, à leur tour, le droit de la combattre et voir en M. Simons un étranger venu à la suite des Allemands. On n'en peut vouloir aux Alsaciens-Lorrains qui tiennent à confier le mandat de député à des hommes nés sur le sol de l'Alsace-Lorraine.

Nous ne nous serions pas préoccupé de cet incident, si l'auteur de la lettre ci-dessus ne parlait au nom des Luxembourgeois pour dire que les vieux Lorrains sont inhospitaliers et illogiques. Nous protestons contre cette assertion que tous les Luxembourgeois, ayant eu des relations avec nos voisins, savent être fausse. Nous n'admettons non plus que les quelques Luxembourgeois, qui ont quitté leur patrie pour suivre la fortune des Allemands, décrivent les Alsaciens-Lorrains pour vanter leur savoir, leur intelligence, leurs grands talents. Notre modestie et nos relations amicales avec nos voisins ne nous permettent pas de nous associer à un tel acte de présomption.

Que nos anciens compatriotes qui ont échangé leur nationalité contre une autre, parlent en leur nom, mais non pas au nom des Luxembourgeois du Grand-Duché.

1892

L'indépendance luxembourgeoise, 24 May 1892, page 3

D'un exploit de l'huissier Herchen de Luxembourg en date du 23 mai 1892, il appert qu'à la requête de Messieurs Théodore Risch et Emile Wilhelmy, avocats-avoués, demeurant à Luxembourg; agissant en leur qualité de curateurs à la faillite du sieur Joseph Simons, ci-devant ingénieur à Gasperich, actuellement sans profession, domicile ni résidence connus.

Sommation a été faite au dit Joseph Simons, de comparaître le vendredi, 27 mai courant, à trois heures de relevée, devant Monsieur le Juge commissaire de la dite faillite, salle des audiences commerciales du tribunal da commerce de Luxembourg, au palais de justice à Luxembourg pour:

Assister si bon lui semble à l'assemblée des créanciers qui aura lieu en conformité de l'art. 633 de la loi du 2 juillet 1870 sur les faillites, pour être présent à la reddition du compte que feront les curateurs, aux débats de ce compte et en donner décharge aux curateurs et pour éventuellement entendre les curateurs donner leur avis sur l'excusabilité du failli. — Copie remise à Monsieur le Procureur d'Etat à Luxembourg.

Extrait.